

Nevers le 21 juillet 2025

LE PRÉSIDENT

**Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ**  
**Directeur de l'Agence Régionale  
de Santé**  
2 place des Savoirs  
CS 73535  
21035 Dijon Cedex

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le contexte de la mobilisation des pharmaciens contre le projet de baisse du plafond des remises commerciales sur les médicaments génériques et hybrides, j'ai bien noté que l'Agence Régionale de Santé a pris des mesures de réquisition d'officines afin d'assurer la continuité des soins pendant la période de grève.

Cependant, je souhaite attirer votre attention sur la situation particulière du Morvan nivernais. Il apparaît que, contrairement à d'autres secteurs du département, aucune des pharmacies de Lormes, Corbigny ou Montsauche n'aient été réquisitionnées.

Aussi, je me permets de vous faire part de l'incompréhension, voire du sentiment d'injustice que cette situation suscite localement. Faut-il considérer qu'un territoire où la démographie médicale est déjà fragile serait, de ce fait, privé d'accès aux médicaments ?

Particulièrement attentif à la question d'accès aux soins et de son équité territoriale, je m'inquiète d'une telle approche, qui risque de renforcer le sentiment d'abandon des habitants du Morvan.

Je me permets donc de vous demander de bien vouloir réévaluer cette décision, afin que l'ensemble des territoires nivernais bénéficie des mêmes garanties d'accès aux soins et aux médicaments, sans discrimination liée à leur situation géographique.

En vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en mes salutations les plus sincères.

**Fabien BAZIN,**

**Président du Conseil départemental**